

Séance du 8 juillet 2022

DCM N° 2022-59

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
30/06/2022		
Date d'Affichage		
11/07/2022		

L'an deux mil vingt-deux

Et le huit juillet

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie-Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, FICO Aurélie.

6 Membres absents excusés (procurations) :

MALAFRONTÉ Christine a donné procuration à BERTOLUCCI Marie-Christine

FABRIZY Bernard a donné procuration à POZZO DI BORGO Louis

UGOLINI Nuria a donné procuration à ALBERTINI Francine

CASANOVA Jean-Pierre a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

PORTA Marine a donné procuration à SIMONI PIACENTINI Céline

MARTEL Enzo a donné procuration à FICO Aurélie

5 Absents : SILVESTRI Dominique, DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean-Louis.

Madame NAPPO Michelle est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Multi-accueil

« I Piulelli »

Décret du 30/08/2021

Adoption du projet

d'établissement,

règlement de

fonctionnement, PPMS.

Madame LOMBARDO Florence, déléguée à la Petite Enfance, expose :

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil permettant d'optimiser l'accueil, de sécuriser les pratiques professionnelles, de responsabiliser les données et d'analyser les données de l'activité de la structure,

VU la délibération n° 2020-53 du 23 juillet 2020 portant adoption du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement du multi-accueil « I Piulelli »,

ATTENDU que les dispositions du décret du 30 août 2021 précité entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022, il importe de revisiter le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement de la structure ainsi que le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), de déléguer des missions à la Directrice de l'établissement afin de sécuriser les pratiques professionnelles par des protocoles et de tracer les actions afin de responsabiliser chaque agent,

OUI l'exposé de Madame LOMBARDO Florence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- d'approuver le projet d'établissement, le projet de règlement ainsi que le PPMS du Multi-accueil « I Piulelli », joints en annexe.

.../...

AUTORISE LE MAIRE

- à signer l'arrêté de fonctionnement et à déléguer des missions à la Directrice de l'établissement notamment pour la conduite et la mise en œuvre du projet d'établissement, l'animation et la gestion des ressources humaines, la gestion budgétaire, financière et comptable, la coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs.
- à accomplir toutes les formalités résultant de l'application de ces nouvelles dispositions.

DIT

- que le poste de « référent et accompagnement santé », pour une durée d'au moins 30h/an, pour favoriser l'inclusion des enfants atteints de maladies chroniques ou en situation de handicap, sera assuré par la Directrice de l'établissement dans le cadre de ses qualifications professionnelles. Le médecin référent pourra, si besoin, répondre à cette fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI



PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI-ACUEIL MUNICIPAL I PULELLI DE FURIANI

2022/2027



INTRODUCTION

Le projet d'établissement doit permettre la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

La directrice et l'éducatrice de jeunes enfants adjointe sont garantes de l'application de ce projet au sein de la structure.

Le projet d'établissement comporte le projet social, le projet éducatif et le projet d'accueil. Il résulte d'une réflexion menée par l'équipe sur le sens de sa pratique au quotidien. Pour le professionnel, c'est un support de travail qui est amené à évoluer. Pour les parents il permet de mieux connaître dans quelles conditions est accueilli leur enfant et quels sont les principes de la structure.

Le projet d'établissement est avant tout une réflexion sur l'enfant et son accueil au quotidien : le respect de son rythme, la prise en compte de son individualité au sein du groupe, l'accompagnement des enfants vers l'autonomie.

L'équipe pluridisciplinaire porte une attention particulière à l'accueil, l'accompagnement de l'enfant, aux soins et à son développement, à son éveil et à son bien être lorsqu'il est accueilli.

Nous présenterons dans un premier temps la structure l Piulelli. Dans un second temps, nous aborderons le projet social, puis le projet éducatif, qui énumère nos valeurs d'accueil. Enfin, nous aborderons le projet d'accueil.

TABLE DES MATIERES

I.	PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	p3
	A. HISTORIQUE.....	p3
	B. GEOGRAPHIE.....	p3
	C. PRIORITE SOCIALE.....	p3
	D. SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT.....	p4
	E. LES PARTENARIATS.....	p4
II.	PROJET EDUCATIF.....	p5
	A. LES VALEURS.....	p5
	Les 12 droits de l'enfant.....	p6
	B. LA PLACE DES FAMILLES.....	p7
	C. L'ACCUEIL DE L'ENFANT AU QUOTIDIEN.....	p7
	1) L'ADAPTATION.....	p7
	2) LES TRANSMISSIONS.....	p8
	3) LE TEMPS DE REPAS.....	p8
	4) LE SOMMEIL.....	p8
	Le train du sommeil.....	p9
	5) L'HYGIENE ET LE SOIN.....	p10
	D. L'IMPORTANCE DU JEU DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT	p10
	La pyramide de Maslow.....	p11
	1) DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR.....	p11
	2) DEVELOPPEMENT SOCIAL	p12
	3) DEVELOPPEMENT DU LANGAGE	p12
	4) LE RESPECT DU RYTHME DE CHACUN.....	p12
	5) LES RITUELS ET LES LIMITES POUR SE STRUCTURER.....	p13
	6) L'AUTONOMIE.....	p13
	7) L'OBSERVATION.....	p13
	E. GARANTIR L'EGALITE ENTRE FILLES ET GARCONS.....	p14
	Charte Nationale Pour l'Accueil du Jeune Enfant.....	p15
III.	PROJET D'ACCUEIL.....	p16
	A. L'OFFRE D'ACCUEIL.....	p16
	1) ACCUEIL REGULIER	p16
	2) ACCUEIL PONCTUEL OU OCCASIONNEL.....	p16
	3) ACCUEIL D'URGENCE	p16
	4) ACCUEIL DES ENFANTS PORTEUR DE HANDICAPS OU DE MALADIES CHRONIQUES(PAI).....	p16
	B. LES COMPETENCES PROESSIONNELLES.....	p17
	1) LA DIRECTRICE.....	p17
	2) L'EDUCATRICE JEUNE ENFANT – DIRECTRICE-ADJOINTE.....	p17
	3) LE MEDECIN PEDIATRE.....	p17
	4) LES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE.....	p17
	5) LES ASSISTANTES D'ANIMATION	p18
	6) LES STAGIAIRES.....	p18
	C. MODALITES D'ANALYSE DE PRATIQUE ET DE FORMATION.....	p18
	1) L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE.....	p18
	2) LES FORMATIONS.....	p18

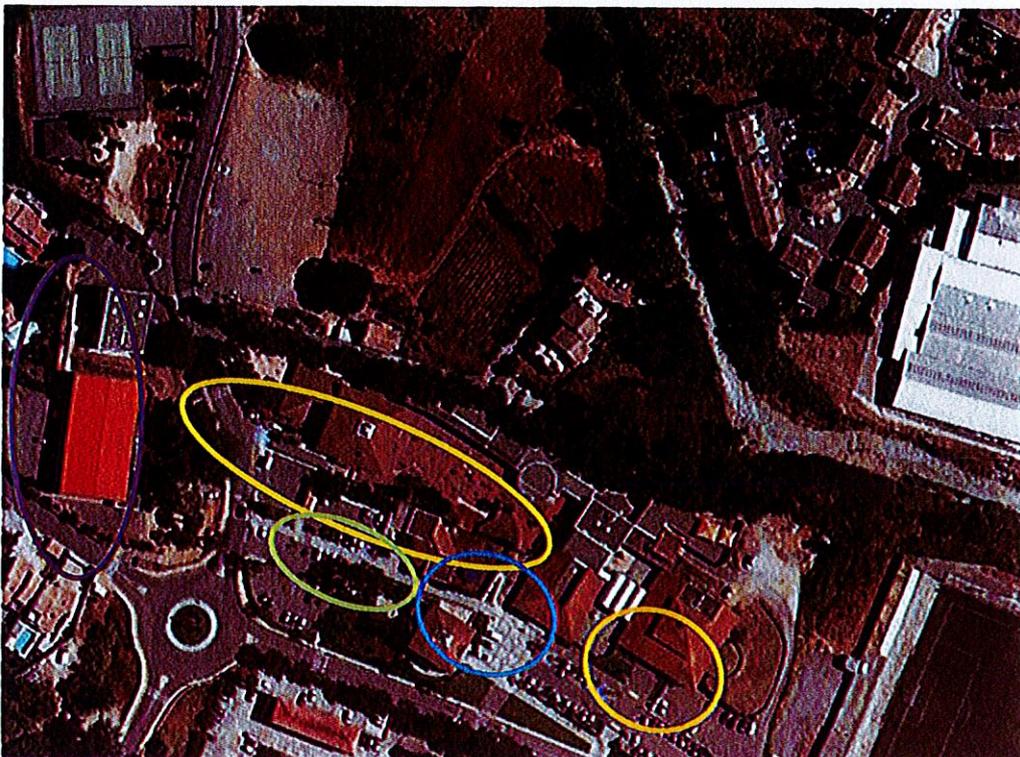
I. PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

A. HISTORIQUE

L'établissement I Piulelli est Municipalisé depuis 2 ans, l'équipe évolue et s'étoffe pour répondre aux besoins grandissants.

B. GEOGRAPHIE

Le Multi-accueil I Piulelli, est situé au lieu-dit Saint-Pancrace, il jouxte la Mairie. Il est au cœur de la vie culturelle et éducative (école, cinéma, bibliothèque, centre sportif etc.)



I PIULELLI

MAIRIE DE FURIANI

ÉCOLE PRIMAIRE

ÉCOLE MATERNELLE

CENTRE CULTUREL (bibliothèque, cinéma)

COMPLEXE SPORTIF

C. PRIORITE SOCIALE

Le multi accueil accompagne chaque parent dans sa mission éducative en proposant un mode d'accueil pour des familles socialement insérées mais aussi en offrant au-delà d'une prise en charge de l'enfant un espace ressource pour des familles vulnérables. De ce fait, le multi-accueil a dans un esprit de vivre ensemble plusieurs orientations sociales prioritaires :

- Répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions (accueillir les enfants en situation de grande précarité sociale, carence éducative, de handicap, de maladie chronique ...)
- Renforcer les liens sociaux en développant un lieu d'échange et de mixité
- Favoriser la participation des familles
- Inscrire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant des partenariats.

D. SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

La sensibilisation à l'environnement se fera en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB)

Dans un contexte de prise de conscience collective et des enjeux environnementaux les enfants seront initiés et sensibilisés au traitement des déchets

- Par l'explication de qu'est-ce qu'un déchet
- Reconnaître les différentes couleurs des containers de tri
- L'importance du tri sélectif (pourquoi et comment l'on trie)

E. LES PARTENARIATS

Dans le cadre des différentes actions qui seront mises en place au sein de notre établissement, plusieurs intervenant auront régulièrement accès à notre crèche (chaque intervenant devra fournir un casier judiciaire de moins de 3 mois pour les majeurs).

- Le service de PMI suit et contrôle la structure. Il est soutien technique et accompagnement.
- Les Services de la CAF : Accompagnent tant au niveau technique que financier, et soutiennent les projets.
- La Communauté d'agglomération de Bastia (CAB), pour toute la partie des enjeux environnementaux.
- La Maison des jeunes et de la Culture de Furiani (MJC), pour la partie éveil musical et artistique.
- La bibliothèque Municipale de Furiani, pour la partie éveil à la lecture avec l'intervention d'une conteuse.
- Le Lycée agricole de Borgo, pour la partie éveil à la nature avec création d'un petit potager.
- Les écoles maternelle U Rustincu et U Principellu, pour la préparation de la transition crèche école maternelle avec la mise en place d'une participation au spectacle de fin d'année de l'école maternelle.

A. LES VALEURS

La structure est basée sur certaines valeurs fondatrices :

- **La laïcité** : l'égalité de tous doit être garantie, quelle que soit l'origine ethnique ou culturelle, les croyances, l'âge, l'appartenance sociale ;
- **La démocratie** doit être favorisée afin d'encourager la participation de tous les acteurs dans les choix et l'évaluation des objectifs, dans une logique de coéducation ;
- **La solidarité** doit être développée pour :
Mettre en œuvre des mécanismes de coéducation impliquant tous les acteurs de la vie de l'enfant et s'appuyant sur la mixité et la mobilité sociale ;
Garantir l'égalité d'accès aux droits et l'égalité des chances.
- **La mixité sociale** doit être visée : la diversité et la confrontation de la pluralité doivent favoriser l'ouverture aux autres, au-delà de l'environnement proche de l'enfant.
- **Le respect** : respecter, c'est pouvoir être à l'écoute de tous points de vue, d'opinions ou de personnalités différents, sans chercher à imposer ses propres valeurs et choix. Il s'agit d'être dans l'absence la plus complète de jugement de la personne.
- **La responsabilité partagée** : les orientations définies doivent être discutées avec l'ensemble des acteurs éducatifs. La responsabilité est essentielle dans l'exercice de la mission éducative.

Le Multi-accueil I Piulelli défend une approche holistique de l'accompagnement du jeune enfant.

La raison d'être de l'accueil est d'envisager l'enfant dans sa globalité et en même temps dans sa singularité. (Voir tous les aspects du développement de l'enfant et concomitamment le considérer comme un adulte en devenir)

Veiller à la santé, la sécurité et le bien-être de chaque enfant que nous accueillons c'est :

- Le guider dans ses premières séparations, sa socialisation et son éveil ;
- L'accompagner dans une mission éducative et être toujours à son écoute.

DES DROITS POUR BIEN GRANDIR



DROIT D'ALLER À L'ÉCOLE



**DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ
CONTRE LA VIOLENCE**



**DROIT DE MANGER ET
D'AVOIR UN TOIT**



**DROIT DE RIRE, DE JOUER
ET DE RÊVER**



**DROIT D'ÊTRE AIMÉ ET
ENTOURÉ DE SA FAMILLE**



**DROIT DE S'EXPRIMER ET
D'ÊTRE ENTENDU**

DROIT À LA SANTÉ



**DROIT DE NE PAS ÊTRE
EXPLOITÉ**



DROIT À L'ÉGALITÉ



**DROIT À UNE JUSTICE
ADAPTÉE**



DROIT À LA VIE PRIVÉE



DROIT À L'IDENTITÉ



B. **LA PLACE DES FAMILLES**
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2022

Nous accordons une grande importance aux échanges avec les familles.

Lors du 1^{er} entretien d'inscription la directrice recueille les attentes et besoins des familles et explique le fonctionnement de la structure aux familles.

Pendant la première période d'adaptation les parents sont accueillis avec leurs enfants dans la salle de vie où un membre de l'équipe s'entretient individuellement avec eux. Ce premier contact a pour but d'initier un lien de confiance, de permettre de poser toutes les questions d'ordre matériel ou autres. Une visite des lieux est proposée à cette occasion.

Les parents conservent un rôle majeur et une place prédominante dans les choix concernant leur enfant. Ce sont les premiers acteurs, de la vie et de l'éducation de leur enfant. L'outil de transmission quotidien que nous renseignons chaque jour en fonction des rythmes biologiques et de développement de leur enfant (heures de sommeil, menus et repas, change, goûter, activités...) permet aux parents de s'assurer que leur enfant passe de bonnes journées. L'information et la communication sont essentielles entre les parents et les professionnels. Chaque matin et soir la circulation de l'information est nécessaire à la prise en charge de chaque enfant.

Un tableau d'affichage à l'accueil permet de tenir les parents informés de tous les éléments essentiels à la prise en charge de leur enfant (agrément, arrêtés, réunions, menus, vaccinations, passage du médecin, liste des assistantes maternelles de la Commune, festivités, articles de journaux, photos lors d'ateliers...).

Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement sont à la disposition des familles et affichés à l'accueil.

Le règlement de fonctionnement est envoyé par email à chaque famille au moment de l'inscription définitive et doit être approuvé par signature.

Une réunion d'information est organisée à la rentrée pour présenter le fil conducteur de l'année, le règlement y est évoqué, ainsi que les projets et actions.

Des documents d'aide à la parentalité sont placés dans un présentoir à l'entrée (plaquette CAMSP, psychomotricité, santé, nutrition...).

C. L'ACCUEIL DE L'ENFANT AU QUOTIDIEN

1) L'adaptation

Lors de l'arrivée à la crèche, comme pour tout changement, que ce soit pour un adulte ou pour un enfant, une période d'adaptation plus ou moins longue est nécessaire.

Cette période est importante pour le bébé, mais aussi pour les parents et l'équipe de professionnels de la crèche.

L'adaptation, c'est l'accueil progressif et personnalisé de l'enfant en présence de ses parents et d'un professionnel du groupe d'enfants. C'est une période incontournable qui permet à chacun de faire connaissance afin de créer un climat de confiance, une relation sécurisante pour tous.

L'objectif pour chacun sera de découvrir un nouvel environnement, d'amorcer la séparation, et d'apprendre se connaître mutuellement, en douceur...

Le premier contact ^{Accusé certifié exécutoire} ~~entre les parents, l'enfant et les professionnels de crèche~~ est la base de sa prise en charge. ^{Réception par le préfet : 12/07/2022} C'est dans ces premiers moments que les enfants fixent les odeurs, les sons, les visages. En effet, le bébé a besoin d'accroche et l'accueil progressif est important pour trouver ses repères. Une fois que le bébé ou l'enfant se sent en sécurité, la séparation peut avoir lieu.

2) Les transmissions

L'accueil de l'enfant est un moment important de transition dans la journée. Ce moment consacré à l'échange, entre le(s) parent(s) et la professionnelle, permet de récolter toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la journée de l'enfant.

Comment s'est passée la soirée ? la nuit ? a-t'il bien déjeuner le matin ? petits bobos, maladie... sont autant d'informations nécessaires pour une prise en charge individuelle adaptée.

C'est un moment fort où l'enfant a besoin d'être rassuré, où on lui explique que ses parents s'en vont.

Les parents doivent eux aussi prendre le temps de cette séparation et dire au revoir, faire un bisou même si leur enfant pleure.

Un bon accueil permettra à l'enfant d'être rassuré et de bien vivre cette séparation.

Aux retrouvailles du soir, il est important de faire les transmissions aux familles, sans non plus être trop long, permettant ainsi aux parents d'être informés à la vie de leur enfant et de poser des questions.

2) Les repas

Le repas est un moment important dans le quotidien de l'enfant qui répond à un besoin physiologique vital, et constitue un repère pour l'enfant dans sa journée à la crèche.

C'est également un temps d'échanges qui doit être convivial et agréable. Le temps de repas doit être un moment de plaisir. C'est également un temps de socialisation : attendre son tour pour être servi, rester assis, ne pas jouer avec la nourriture et l'eau...

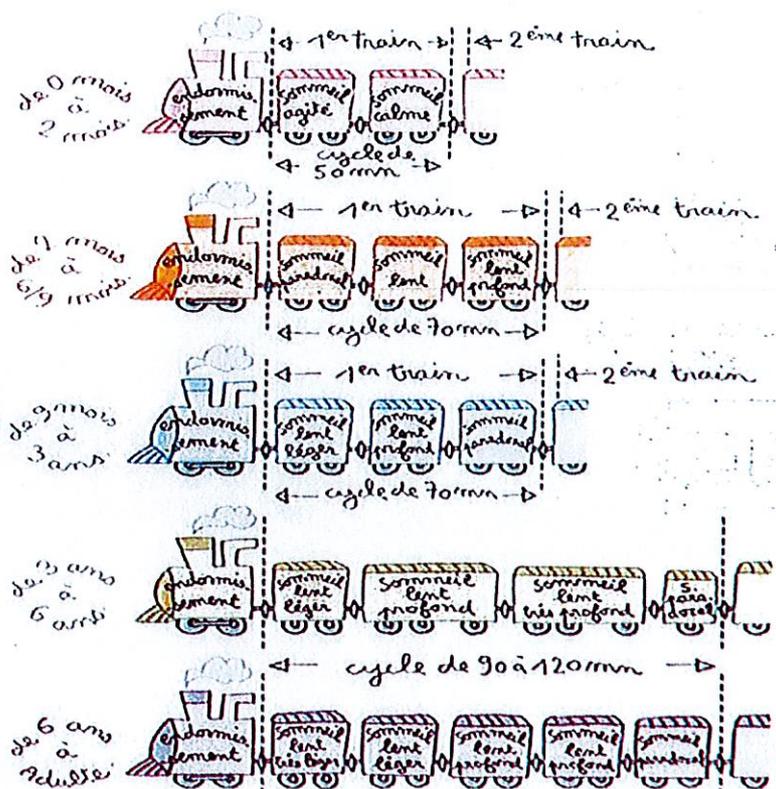
Il s'agit aussi de permettre un éveil aux différents goûts, nous proposons donc aux enfants de goûter mais nous ne les forçons pas à manger. Les menus sont élaborés par une diététicienne et préparés à la cuisine centrale de Furiani, livrés chaque matin. Nous appliquons le strict respect des régimes alimentaires (allergies prises en compte avec le PAI et les interdictions alimentaires).

3) Le sommeil

Le sommeil est indispensable afin de reposer le corps et l'esprit. Il comporte plusieurs cycles et est caractérisé par des modifications physiologiques comme la sécrétion d'hormones spécifiques, le renouvellement cellulaire, de la peau, des os et des muscles, ainsi que la diminution du tonus musculaire, du rythme cardiaque, de la température du corps.

Comme nous pouvons le constater, le sommeil est primordial pour bien grandir physiquement et psychologiquement. Il s'agit donc pour nous de répondre au mieux à ce besoin physiologique primaire. Pour se faire, nous mettons en place les conditions sine qua non au bon déroulement de ce moment essentiel au développement de l'enfant (température, pénombre, literie adaptée et une place fixe permettant un repérage spatial).

Le train du sommeil



4) L'hygiène et le soin

L'hygiène corporelle procure bien-être et santé, elle participe à la relation adulte enfant (moment privilégié).

La journée est ponctuée de moments d'hygiène en fonction des besoins des enfants ou des activités. La structure dispose d'une salle de bain avec deux tables de change et du matériel pour les soins à notre portée.

En plus des deux tables de change, la salle de bain est composée de lavabos et de toilettes à hauteur d'enfant pour l'apprentissage progressif de la propreté et le lavage des mains.

D. L'IMPORTANCE DU JEU DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

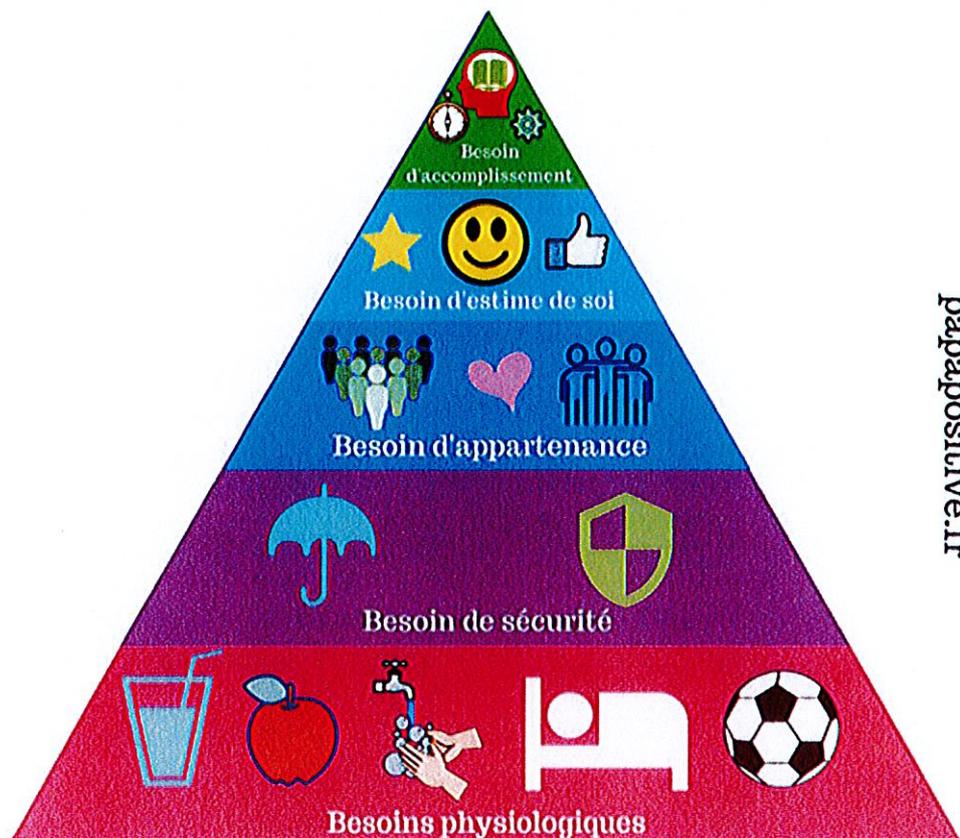
Par le jeu, l'enfant découvre et réalise des apprentissages fondamentaux. Il se construit et grandit. C'est l'activité de base de l'enfant qui lui permet de développer son imagination et de construire ses fondations dans un espace de liberté et de création. Les professionnels ont le souci de permettre à l'enfant de réaliser tout cela en veillant à la sécurité affective et matérielle de l'enfant. Ils veillent aussi à proposer des matériaux variés, de qualité, au sein d'activités diversifiées.

La crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des activités variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure. Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant, dans la construction de son individualité et de sa personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions. Toutes les actions de la journée sont sources d'activités. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux... Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement, un espace lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Des temps d'éveil musical, sensoriel, psychomoteur, langage, etc... sont aménagés avec un mobilier approprié, du matériel adéquat. Nous favorisons des temps d'échange et de jeu individuel avec chaque enfant, tout comme nous mettons en place des moments d'échanges entre les enfants installés ensemble sur un tapis ou à table pour les plus grands, pour des activités de découverte (pâte à modeler, dessin, manipulation...). Nous nous adaptons aux capacités, au développement global, aux besoins et aux demandes de l'enfant.

Les professionnelles proposent donc une diversité d'activités poursuivant un objectif pédagogique, adapté à chaque stade de leur développement et à leurs besoins.

Pour comprendre ces besoins nous nous tournons vers Abraham Maslow, psychologue américain (1908-1970), père de l'approche humaniste qui invite à une vision positive de l'être humain. Il est connu pour sa théorie de la motivation qui s'appuie sur la hiérarchie des besoins. La synthèse de ses travaux est présentée dans « la Pyramide de Maslow » que vous trouverez ci-dessous dans sa version adaptée aux enfants.



1) Le développement psychomoteur

Chez l'enfant, la fonction motrice, le développement intellectuel et le développement affectif sont intimement liés.

L'équipe s'attache à permettre à l'enfant d'explorer et de développer ses aptitudes motrices librement et parfois au sein d'activités accompagnées.

Le développement sensoriel et intellectuel intervient par le jeu et notamment la manipulation, où tous les sens sont sollicités, (le toucher, l'odorat, la vue, le goût, et l'ouïe). L'enfant structure sa pensée et mentalise le résultat qui devient expérience.

Chez les tout-petits nous avons à cœur d'appliquer le principe de motricité libre. C'est le fait de laisser la possibilité à l'enfant de découvrir son corps, ses capacités, lui permettre de développer son autonomie et sa confiance en lui par un environnement sécurisé et sécurisant, des jeux adaptés à disposition et placés à proximité pour qu'il puisse les attraper, avec un espace suffisant pour se déplacer.

La motricité libre, c'est quoi ?

C'est laisser la possibilité à l'enfant de découvrir son corps, d'explorer ses capacités.

C'est permettre à l'enfant de passer à l'étape suivante de sa motricité, comme il le souhaite, quand il le souhaite.



SITE WEB : BOUGRIBOULLONS.FR

La motricité libre, c'est quoi ?

C'est ne pas mettre l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquise seul ou dont il ne peut se défaire seul.



C'est lui permettre de développer son autonomie ainsi que sa confiance en lui.



SITE WEB : BOUGRIBOULLONS.FR

2) Le développement social

Jouer permet à l'enfant d'apprendre à vivre avec les autres. Quand il joue l'enfant est confronté à quelques règles sociales : le partage, attendre son tour, faire des compromis, régler de petits conflits, respecter les autres enfants autour de lui. L'enfant a besoin d'appartenir à un groupe et de sentir qu'il est rattaché à un réseau relationnel.

3) Le développement du langage

Par le jeu, l'enfant apprend à exprimer ses idées, à parler et à dire de nouveaux mots, à se faire comprendre.

Toutes les activités libres ou dirigées reposent sur un principe de base qui est de laisser l'initiative à l'enfant tout en le soutenant verbalement.

4) Le respect du rythme de chacun

Chaque enfant est unique et original. Un ajustement constant dans les relations entre les adultes de la structure et chaque enfant est nécessaire et n'est pas contradictoire avec la socialisation.

Les tout-petits sont fondamentalement centrés sur leur plaisir et sont très dépendants des adultes pour la satisfaction de leurs besoins.

Les nécessités biologiques, psychologiques et affectives des enfants sont à respecter individuellement. Pour autant, petit à petit, l'enfant découvre les relations à l'autre, adulte ou enfant est enrichissante. L'enfant dans sa recherche d'identité personnelle a tendance à imiter la personne qu'il admire. Il intériorise peu à peu et construit progressivement sa propre image. L'adulte propose des activités nécessitant la communication et la collaboration entre les enfants. Dans le même temps, l'équipe permet dans le groupe, le libre choix.

5) Les rituels et les limites pour se structurer

Une attitude de souplesse mêlée de fermeté rassure l'enfant. Cela n'empêche pas qu'il faut être ferme à certains moments sur des valeurs ou des règles de premier plan. La stabilité dans les routines et les rituels est nécessaire.

La vie de l'enfant en crèche est rythmée tout au long de la journée par des rituels (temps de regroupements, chansons/musique, histoires) lui permettant d'évoluer en se sentant sécurisé.

Les changements dans ces rituels provoquent de l'insécurité chez l'enfant et réduit sa confiance.

6) L'autonomie

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement pour son devenir. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents. Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

- Autonomie par le jeu : Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité... Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.
- Autonomie au quotidien : Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts.

Dans les activités du quotidien, dans le jeu ou durant les activités accompagnées, l'adulte s'efforce d'aider, d'indiquer la manière de faire en fonction des capacités de l'enfant, et de l'encourager : Mettre son vêtement, ouvrir son yaourt, monter ou descendre d'un trotteur... L'adulte veille à l'aménagement du lieu pour créer les conditions de l'autonomie en toute sécurité : laisser certains jeux en accès libre, proposer des portemanteaux à la hauteur des enfants...

7) L'observation

L'observation joue un rôle clé dans l'accueil quotidien des enfants. C'est un outil professionnel pour soutenir et développer la qualité de l'accueil.

L'équipe observe l'enfant sur différents moments de la journée, permettant ainsi d'adapter son attitude, ses propositions, en fonction des besoins de chacun.



E. LUTTER CONTRE LA THEORIE DU GENRE POUR GARANTIR L'EGALITE FILLE GARÇON

L'enfant accueilli doit être valorisé pour ses qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype qui pourrait freiner son développement et affecter son épanouissement. Les professionnels qui accompagnent l'enfant au quotidien s'assure de lui laisser libre choix dans ses découvertes.

La Charte Nationale Pour l'Accueil du Jeune enfant

10 grands principes pour bien grandir

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi ; je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

A. L'OFFRE D'ACCUEIL

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h et le vendredi de 7h30 à 17h30
L'établissement ferme 5 semaines par an, réparties comme suit :

- Trois semaines en Août ;
- Une semaine entre Noël et jour de l'an ;
- Une semaine en Avril ;

D'autres fermetures peuvent intervenir au cours de l'année, comme des ponts ou formations, que Monsieur le Maire peut octroyer.

1) Accueil régulier

C'est accueillir un enfant sur un rythme hebdomadaire régulier sur la base d'un nombre d'heures mensuelles contractualisées entre la famille et le multi-accueil.

Dans ce cadre les parents se doivent de respecter les horaires d'arrivées et de départs notés dans le contrat paraphé avec l'Piulelli. Il est demandé par ailleurs aux parents d'évaluer au plus juste leurs besoins tout en respectant le fonctionnement de l'établissement.

2) Accueil ponctuel ou occasionnel

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'enfant doit-être inscrit dans la structure au préalable. Dans ce cas les familles doivent demander à l'avance si une place est disponible, libérée par l'absence d'un enfant en contrat régulier.

Les familles qui sont intéressées par cet accueil doivent se faire connaître auprès de la direction, qui établit un contrat type qui permet de répondre à leurs besoins tout au long de l'année en fonction des places disponibles

3) Accueil d'urgence

Il est réservé aux enfants dont la situation justifie un besoin urgent qui renvoie à une situation sociale ou une demande faite dans l'urgence, dont les besoins ne peuvent pas être anticipés et l'enfant n'a jamais fréquenté la structure.

L'accueil d'urgence est limité à 2 semaines et ne peut être reconduit qu'une seule fois. Un bilan de la situation sera fait au bout d'une semaine avec la famille.

4) Accueil des enfants porteur de handicaps ou de maladies chroniques (PAI)

La structure est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les enfants souffrants de handicap ou de maladie chronique seront admis après avis du médecin référent de la structure (visite d'admission obligatoire). Un protocole d'accueil individualisé (PAI) est alors mis en place afin d'offrir un accueil adapté dans les meilleures conditions possibles.

B. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

L'établissement fonctionne au regard des dispositions du **Décret N°2000-762 du 1er Août 2000**, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1er du livre II du Code de la Santé Publique, du **Décret N°2007-230 du 20 février 2007 et 2010- 613 10 du 10 juin 2010 et de ses modifications éventuelles**, du **Décret N°2021-1131 du 30 août 2021** relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant.

1) La directrice

1 Directrice : *Infirmière, cadre de santé territorial, à temps complet réparti comme suit 75% administratif et 25% référente santé et accompagnante santé et accueil inclusif. 1 ETP*

Met au cœur du projet de l'établissement le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elle accompagne en ce sens l'ensemble de l'équipe pour atteindre cet objectif à travers les différentes actions mises en place. Parallèlement à ses responsabilités d'accompagnement des équipes et de la structure, elle doit gérer les différents besoins de la crèche (sur le plan administratif et logistique).

2) L'éducatrice jeune enfant – directrice adjointe

1 Directrice adjointe : *Educatrice jeunes enfants, à temps réparti comme suit à 75% auprès des enfants et 25% administratif. 1 ETP*

L'éducateur de jeunes enfants assure l'accueil des enfants et leur famille, elle accompagne les enfants dans leur développement psychomoteur et affectif. Elle est garante des activités éducatives, évalue, élabore et met en place les démarches pédagogiques dans la structure. Elle contribue à la dynamique de l'équipe autour du projet d'établissement

3) Le médecin pédiatre

Présent 4 heures par mois, 2 heures tous les 15 jours

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence, en concertation avec la directrice de l'établissement, le cas échéant, le professionnel de santé mentionné aux articles R. 2324-34 et R. 2324-35. Code de la Santé Publique (CSP).

4) Les auxiliaires de puériculture

L'auxiliaire de puériculture accompagne les apprentissages des jeunes enfants jusqu'à 6 ans, tout en veillant à leur hygiène et à leur confort. Sous la responsabilité de la directrice ou de son adjointe, elle répond aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence qu'il/elle assure, par les soins spécialisés auxquels elle participe et aux activités d'éveil qu'elle organise.

5) Les assistantes d'animation

Les assistantes d'animation, tout comme les auxiliaires de puériculture accompagnent les apprentissages des jeunes enfants jusqu'à 6 ans, tout en veillant à leur hygiène et à leur confort. Sous la responsabilité de la directrice ou de son adjointe, elles répondent aux besoins quotidiens des enfants par la présence qu'elles assurent, par les soins spécialisés auxquels elle participe et aux activités.

6) Les stagiaires :

Des stagiaires de différents cursus qui ont un lien avec la petite-enfance sont reçus.

- De jeunes gens qui cherchent leur voie qui viennent de différents établissements (collèges, lycées, Greta, mission locale...) effectuer des stages d'observation
- Etudiants infirmiers
- Etudiants auxiliaires de puériculture
- Etudiant en Bac pro aide à la personne

Ils effectuent des stages de durées variables d'une à plusieurs semaines. Ils sont sous la responsabilité de la directrice. Les tutrices sont désignées pour chaque étudiants.

C. MODALITES D'ANALYSE DE PRATIQUE ET DE FORMATION

La Mairie de Furiani attache une grande importance à la formation et à la professionnalisation de ses agents.

Nous vous présentons ici des formations qui sont proposés aux équipes.

1) L'analyse de la pratique professionnelle

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. C'est aussi un temps d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

2) Les formations

Différentes formations initiales permettent aux professionnels d'exercer dans le monde de la petite enfance. Ainsi notre équipe est pluridisciplinaire et chaque professionnelle a ses connaissances propres et complémentaires du reste de l'équipe. C'est notamment durant les entretiens annuels que chaque agent peut proposer un plan de formation en fonction de ses besoins.

Nous sommes en partenariat avec le centre de formation nationale de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Date

Signatures précédées de la mention lu et approuvé

La mère

le père

Coupon à remettre au secrétariat de la crèche